



Paris, le 7 octobre 2021

## DECLARATION PRELIMINAIRE CGT PJJ

### De boycott du CTC du 7 octobre 2021

Madame la présidente,

Après quelques jours d'application du CJPM, nos inquiétudes et alertes martelées depuis bientôt 3 ans s'avèrent sans surprises réelles et malheureusement justifiées. Les équipes ne sont pas prêtes et ce constat ne concerne pas que la PJJ car les services judiciaires sont tout aussi impactés par la mise en œuvre de cette réforme.

Les PEAT sont les premières à en faire les frais : incertitudes sur les procédures, logiciels et trames non-adaptés, temps de déferrement rallongé, impact sur la charte des temps, RRSE insérés dans les dossiers des mineurs sans aucune considération portée par certains parquetiers, juges d'instruction ou juges des enfants à la personnalité des mineurs et des propositions éducatives. Des JLD non-spécialisés et des avocats pas assez prêts également.

Où se situe la primauté de l'éducatif dans tout cela ?

Mais vous nous direz certainement que tout cela va s'améliorer avec le temps. Si nous pourrions vous l'accorder, nous vous demandons alors comment les services de milieu ouvert vont exercer leurs missions éducatives dans ce temps si court qui précédera les audiences de culpabilité ? Les équipes commencent à se rendre compte que les formalités administratives s'accumulent mais que le travail éducatif dans ce temps restreint sera impossible. Alors nous vous le demandons à nouveau : **où est la place de l'éducatif dans cette réforme ?**

**La CGT PJJ** est effarée de constater qu'aucune DIR n'a demandée des moyens humains supplémentaires pour accompagner cette réforme alors que nous savons tous que les mesures en attente sont loin d'avoir été résorbées et que les besoins RH sont plus que nécessaires sur les terrains. L'administration a encore fait le choix de la rentabilité au détriment de la qualité des prises en charge et de notre cher service au public !

Mais alors que ce comité technique aurait pu être l'occasion en partie d'évoquer ces difficultés, la lecture de son ordre du jour procure une certaine amertume puisque non seulement cela n'en fait pas partie mais qu'en plus, tous les points que vous envisagez d'aborder ne nous sont présentés que pour information. D'ailleurs, la plupart des points prévus sont ceux que vous nous aviez proposés dans le cadre des audiences bilatérales de rentrée. Nous sommes donc déjà informés et ne voyons vraiment pas où se situe l'intérêt d'aborder à nouveau ces points qui nous font perdre à tous un temps précieux. Considérez-

CGT PJJ - case 500 - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex - Tél. : 06.33.33.02.50

E-mail : [cgtppj.national@gmail.com](mailto:cgtppj.national@gmail.com) – Site internet : [www.cgtppj.org](http://www.cgtppj.org) - Facebook : CGT PJJ Justice

vous ces points tellement essentiels qu'ils nécessitent d'être abordés à plusieurs reprises ? Ou n'avez-vous rien d'autres à nous proposer pour meubler un comité technique prévu de longue date ? Qu'attendez-vous réellement des organisations syndicales représentatives durant ce comité ?

Pourtant des sujets, il y en aurait à traiter. Si vous ne sollicitez pas nos avis, nous allons tout de même vous rappeler rapidement certaines de nos positions comme nous l'avons déjà fait lors de la bilatérale du 20 septembre dernier (pour relire le compte rendu [Et clic!](#)).

S'agissant de votre lettre de mission, nous l'avons déjà précisé mais nous réinterrogeons le fait que celle-ci soit datée du 6 avril 2021 alors même que vous avez pris votre poste à la rentrée de 2020. Qui est capable de croire que l'on prend ce type de postes sans en connaître à l'avance les missions, surtout à votre niveau ? Ce n'est pas le cas des professionnels de la PJJ en tout cas, pour qui les objectifs ne sont pas fixés a posteriori !

Sur le partenariat Justice - Armée, nous avons bien pris note que cela devait offrir des opportunités d'insertion pour notre public et cela aurait également pour but de créer une réserve de la PJJ. La CGT PJJ est toujours frileuse à voir intervenir l'armée dans les suivis et le passé a souvent confirmé ces inquiétudes. Nous restons vigilants quant à la mise en œuvre de ce partenariat.

Concernant le rapport de l'IGJ sur la laïcité et la neutralité dans la Justice, nous ne pouvons que nous étonner d'avoir été destinataires de ce rapport très tardivement, alors même qu'il date du mois de janvier 2021 et que vous aviez commencé à nous en parler il y a déjà plusieurs mois. Il est déplorable que des journalistes certainement mal intentionnés s'en soient saisi pour jeter l'opprobre sur la PJJ et le public pris en charge, ce qui n'a eu pour effet que de renforcer des discriminations persistantes, de jouer sur l'insécurité dans l'esprit de l'opinion publique, de renforcer les discours d'extrêmes-droites notamment et d'entretenir les propos affables de certaines personnalités publiques et politiques que la CGT PJJ ne cautionne pas ! Qu'il n'y ait pas de doutes là-dessus ! La CGT PJJ ne cautionnera jamais ces discours et s'est toujours engagée autour de celles et ceux qui luttent contre les idées d'extrême-droite.

Pour autant, ce rapport ne nous apprend rien de plus que ce qui est déjà connu par tous depuis des années. Nous ne pouvons pas nier qu'il existe des difficultés à la marge mais au lieu de s'offusquer, vous devriez davantage vous interroger sur la responsabilité de l'administration en la matière : marchandisation du travail social, nombre toujours grandissant de contractuels non diplômés et/ou non formés qui viennent travailler à ou pour la PJJ, recrutements au rabais favorisant le manque de formation, ambiguïté des notes administratives qui entretiennent des pratiques diverses et variées sur les terrains, doctrine de management en lieu et place d'un encadrement sécurisant et éducatif... De plus, ces motifs ne sont que très rarement invoqués en conseil de discipline. Il est grand temps pour l'administration de reconnaître qu'elle n'est pas à l'aise avec ces sujets et que certains cadres ne sont pas assurés et soutenus pour assumer

leurs responsabilités en la matière. Cela ne sert personne, ni vos personnels ni les familles que l'on accompagne.

La CGT PJJ défend avec force la laïcité et la neutralité dans notre administration, nous restons donc disponibles pour travailler sur ces questions qui doivent être et rester une priorité pour tous.

Pour finir, vous avez ajouté dans un second temps une présentation du budget 2022. Même si vous répondez à la demande des organisations syndicales d'évoquer ce sujet en comité technique, nous ne pouvons que déplorer que cette présentation soit sensiblement la même que celle effectuée par le ministre récemment, alors même que ce sujet est fondamental pour la qualité des prises en charge mais aussi pour améliorer les conditions salariales des agents. Comme déjà démontré par le passé, la CGT PJJ est très attentive à ce sujet.

Mais l'augmentation du budget de la Justice ne s'apparente une fois de plus qu'à un effet d'annonce pour la PJJ puisque sur les presque 9 milliards annoncés pour la Justice, seul 1 milliard reviendra à la PJJ (avec seulement 51 postes créés) et un accent mis sur des aspects sécuritaires. Si des revalorisations sont prévues, elles sont toujours insatisfaisantes et inévitables. Par conséquent, nous demandons à ce que les organisations syndicales soient associées le plus tôt possible au travail de répartition en organisant des audiences bilatérales ou a minima multilatérales sur ce sujet précis.

Madame la présidente, nous considérons avoir été informés pour les différents sujets, et nous vous avons donné notre avis au travers de ces quelques propos. Pour le reste, vous l'aurez compris, nous ne siégerons pas à ce comité technique et préférons être au plus proche des préoccupations de terrain de nos collègues.